

MAIRIE DE  
BOUC BEL AIR  
Code Postal 13320

## DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**N°2023-85**

### Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2022 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2022-64 en date du 6 juillet 2022,

Vu la mise à jour de la liste des membres de l'arrêté n°2023-83 en date du 22 novembre 2023,

Vu le courrier de la Réserve Communale de la Sécurité Civile en date du 22 novembre 2023, nous informant de l'adhésion d'un nouveau membre Monsieur MANDATI Yannick.

**OBJET :**  
**RESERVE COMMUNALE**  
**DE SÉCURITÉ CIVILE**

### ARRETE

#### Article Premier :

La composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air, arrêtée le 22 novembre 2023, est modifiée comme suit :

Monsieur MANDATI Yannick                      20, rue de l'Eolienne  
13320 BOUC BEL AIR

Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 6 juillet 2022.

#### Article deux :

Le présent arrêté sera notifié :

- Au Président de la Réserve Communale de la Sécurité Civile de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 28 novembre 2023

  
Richard MALLIÉ.

